

## **MODIFICATIONS APPORTÉES AU GUIDE DE LECTURE DU RÉFÉRENTIEL NATIONAL DANS LA VERSION 6 DU 5 OCTOBRE 2020 PAR RAPPORT À LA VERSION 5 DU 28 FÉVRIER 2020**

Les modifications sont « des précisions apportées afin de faciliter l'accueil des publics en situation de handicap (PSH) et la gradation des non-conformités mineures » indique le [ministère du travail](#).

Les explications de ces changements et les questions relatives aux non-conformités mineures se trouvent dans le préambule du guide.

Ajouts apportés aux indicateurs 6 indicateurs concernés par les PSH :

### **CRITÈRE 1 :**

- **I1C1** : Pour les PSH, livret d'accueil, registre public d'accessibilité, conditions d'accès.

### **CRITÈRE 3 :**

- **I10C3** : Pour les PSH, liste de structures / personnes ressources (réactualisée régulièrement) susceptibles d'aider à aménager les parcours.

### **CRITÈRE 4 :**

- **I19C4** : Pour les PSH, modalités d'accès ou supports spécifiques et capitalisation des aménagements mis en œuvre.

### **CRITÈRE 6 :**

- **I23C6** : veille réglementaire en matière de handicap.
- **I25C6** : Pour les organismes qui accueillent des personnes en situation de handicap, participation à des conférences thématiques, colloques, salons, groupes de réflexions et d'analyse de pratiques en matière d'innovations pédagogiques et technologiques pour le public visé.
- **I26C6** : Liste des partenaires du territoire susceptibles d'aider le prestataire dans la prise en compte des PSH, dont les partenaires spécialisés intervenants pour le compte de l'Agefiph et du Fiphfp.



[Guide de lecture Version 6 du 5 octobre 2020](#)

[Guide de lecture Version 5 du 28 février 2020](#)